

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR



Le Maire de la Commune de BEAUMONT SAINT-CYR (Vienne),

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'arrêté 86007 du 23 août 1986 valant règlement général de police intérieur du parc de loisirs de Saint-Cyr,
- VU la demande présentée par la Saga
- **CONSIDERANT** qu'il convient de réglementer la navigation sur le lac de Saint-Cyr pour une journée spéciale pêche en float-tube

ARRETE DE NAVIGATION

ARTICLE 1^{er} : la navigation sera interdite sur le plan d'eau de Saint-Cyr :

- **Le dimanche 27 septembre 2020 de 9 h 00 à 17 h 00**

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Jaunay-Marigny,
- Monsieur le Responsable du Centre de Voile du Haut-poitou
- Monsieur le Directeur de la SAGA

Fait à Beaumont Saint-Cyr, le 04 septembre 2020

Par délégation du Maire,
L'adjoint délégué,
Jacky SZUNIEWIEZ

